



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2016-54**

**Objet : Délibération portant Décision Modificative n°1 sur Budget Primitif 2016**

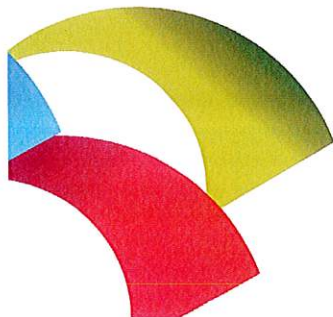
Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	4		
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	01/XII/2016	L'an 2016, le 13 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis au « carré des forges » à Fargues Saint Hilaire, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	02/XII/2016		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon		Frédéric COUSSO
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20161215-2016-54-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2016



N° 2016-54

**Objet : Délibération portant Décision Modificative n°1 sur le Budget Primitif 2016**

Vu la nomenclature budgétaire dite M14

Considérant les travaux de la commission compétente du 22 novembre 2016

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 29 novembre 2016

Rapport de synthèse :

En cette fin d'année, quelques réajustements de comptes apparaissent nécessaires notamment :

- FCTVA en fonctionnement :  
Depuis 2016, les travaux de réparation des bâtiments et voiries imputés en fonctionnement sont éligibles au FCTVA au même titre que les investissements.  
La Préfecture effectue un paiement global. Il convient donc de transférer une partie du montant perçu en investissement sur un compte en fonctionnement (le compte définitif du FCTVA en fonctionnement n'existe pas encore, il devrait être créé en 2017).
- Augmentation de crédit pour les immobilisations :  
La Communauté de Communes a subi en 2011 la perte de données comptables. Certaines régularisations doivent encore être exécutées afin d'amortir des biens qui ne l'ont plus été depuis cette date.
- Augmentation de crédit pour régler les intérêts du nouvel emprunt :  
Afin de pouvoir bénéficier d'un taux intéressant, la Communauté de Communes doit pouvoir rembourser la première échéance dans les 30 jours de la demande de versement des fonds.

Il est proposé de faire les régularisations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022-020 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	28 330.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>28 330.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	11 600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-01 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 270.00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 270.00 €</b>
D-86111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 330.00 €</b>	<b>34 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 270.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-102291-01 : Reprise sur F.C.T.V.A.	0.00 €	6 270.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2804131-01 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 338.00 €
R-2804132-01 : Départements - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 730.00 €
R-28181-01 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 532.00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 270.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 600.00 €</b>
D-2188-104-422 : MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	0.00 €	5 330.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 330.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 600.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>28 330.00 €</b>	<b>46 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>17 870.00 €</b>

Accusé de réception en préfecture

0331243301355-20161216-2016-54-DE  
Date de réception préfecture 17/12/2016

Après avoir entendu l'exposé  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la Décision Modificative n°1 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022-020 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	28 330.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>28 330.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	11 600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-01 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 270.00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 270.00 €</b>
D-68111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>23 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 330.00 €</b>	<b>34 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 270.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-102291-01 : Reprise sur F.C.T.V.A.	0.00 €	6 270.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2804131-01 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 338.00 €
R-2804132-01 : Départements - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 730.00 €
R-28181-01 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 532.00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 270.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 600.00 €</b>
D-2188-104-422 : MATERIEL EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE	0.00 €	5 330.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 330.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 600.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>17 670.00 €</b>		<b>17 670.00 €</b>

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 13 décembre 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture  
033-243301355-20161215-2016-54-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2016